

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 3 située entre la route de l'Usine-à-Gaz et les chemins du Château-Bloch et Henri-De-Buren) (11090)

du 24 janvier 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29823-540, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 20 mai 2011, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 3 située entre la route de l'Usine-à-Gaz et les chemins du Château-Bloch et Henri-De-Buren), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 créée par la présente loi.

Art. 3 Oppositions

Les oppositions à la modification des limites de zones formées par l'Association Genevoise du Coin-de-Terre et les 98 membres du groupement La Châtelaine, représentés par son comité, notamment, M^{mes} et MM. Marc Bacchetta, Marc Cerroti, William Chappuis, Louis Chatelanat, Jean-Clément Gössi, Muriel Grand, Bernard Gris, Pierre-Alain Knutti, Edith Kursner, Jacqueline Marmeys, Raymond Mathys, Claude Moser, Jeanine Palaña, Cédric et Isabelle Schweizer, Georges Umiker et Pierre-André Bossy sont rejetées dans la mesure où elles sont recevables, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

Art. 4 **Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29823-540 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

Office de l'urbanisme

Direction des plans d'affectation et requêtes

VERNIER

Feuille Cadastrele 23

Parcelles N° : 2615, 2616, 489, 495 et
pour partie de 3917,
3918, 3920 et 3952

Modification des limites de zones

Située entre la route de l'Usine-à-Gaz et les chemins
Henri-De-Buren et Château-Bloch



Zone de développement 3
D.S. OPB III



Zone préexistante

PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Loi N° :

Echelle	1 / 2500	Date	20.05.2011
		Dessin	ChE
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
1	Modifications à la suite ET	19.07.2011	ChE

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
43 - 00 - 101	VRN
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
540	
Archives Internes	Plan N°
	29823
CDU	
711.5	

